

Université de Liège

Séance de rentrée académique
le 29 septembre 1979

Discours de M. E.H. BETZ, Recteur,
Président du Conseil d'administration de l'Université:

L'Université face à des situations contradictoires?

Rapport de M. H. SCHLITZ,
Administrateur de l'Université:

L'Austérité

La vie universitaire
pendant l'année académique 1978-1979



12.235

Edition de l'Université de Liège

SEANCE DE RENTREE ACADEMIQUE
LE 29 SEPTEMBRE 1979

Séance de rentrée académique

La séance de rentrée académique s'est déroulée le samedi 29 septembre 1979, à 10 h 30, dans le grand amphithéâtre de candidature de l'Université au Sart Tilman.

M. E.H. Betz, recteur de l'Université, y a accueilli une nombreuse assistance.

Monsieur le Premier Ministre,

Je tiens, avant tout, à vous exprimer les remerciements de l'Université.

Votre présence parmi nous ce jour témoigne de l'intérêt que vous portez aux problèmes universitaires de notre pays et, plus particulièrement, à ceux que connaît notre Alma Mater.

Que vous ayez tenu à rehausser de votre présence cette cérémonie qui ouvre l'année académique constitue pour nous un grand honneur. C'est surtout un précieux encouragement qui, j'en suis sûr, est très vivement ressenti par notre communauté universitaire tout entière.

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Hauts Magistrats,
Messieurs les Représentants des Ambassadeurs et des Ministres,
Messieurs les Recteurs et Représentants des Recteurs,
Messieurs les Parlementaires et Représentants des pouvoirs politiques,
Mesdames, Messieurs,

Respectant la tradition, j'ai le devoir, en ce début de séance, d'évoquer la mémoire de tous les membres de notre Maison morts

pour la patrie au cours des deux dernières guerres. Le mémorial qui leur est dédié a été fleuri hier par une délégation représentative des divers groupes de notre communauté.

Il me faut aussi rappeler à votre souvenir ceux qui nous ont malheureusement quittés au cours de l'année qui se termine. Je regrette que leur nombre — hélas ! très élevé — ne me laisse pas le temps de rendre pleinement justice à leurs mérites et aux éminents services que tous ont rendus à notre Alma Mater.

Xavier JANNE d'OTHEE

Xavier Janne d'Othée, professeur émérite à la Faculté de Droit, né à Liège le 31 mars 1883, est décédé le 18 octobre 1978 à l'âge de 95 ans.

Diplômé docteur en droit de l'Université de Liège en 1906 et docteur en philosophie et lettres en 1908, il est successivement chargé de cours en 1920, professeur extraordinaire en 1926 et professeur ordinaire en 1930. Il accède à l'éméritat en 1953.

Avant de faire une brillante carrière dans l'enseignement, Xavier Janne d'Othée s'était illustré au Barreau de Verviers, où il se spécialisa dans les litiges issus de la vie industrielle et commerciale.

Riche de l'expérience acquise dans les débats judiciaires, il se voit confier à notre Université la chaire de Droit commercial occupée avant lui par le Professeur Lemaire. D'autres enseignements lui sont encore attribués portant notamment sur les institutions civiles comparées, le droit commercial comparé, le droit civil comparé ainsi que les principes de droit international privé.

Le Professeur Janne d'Othée s'était acquis, comme commercialiste et comparatiste, une renommée internationale. Il enseigna comme professeur d'échange aux Universités de Montpellier, Rennes, Strasbourg, Genève ainsi qu'à l'Académie de Droit international de La Haye.

Notre collègue n'était pas seulement connu et admiré pour ses compétences scientifiques et pédagogiques mais aussi pour son urbanité, son caractère affable et la richesse de ses conversations. Communiquer avec autrui était chez lui un don de sa nature généreuse.

L'Université face à des situations contradictoires?

C'est un truisme de dire que, depuis plus d'une décennie, l'Université traverse une crise qui est liée à la crise générale de notre société. Le malaise provient des changements rapides que subissent la plupart des activités humaines et des difficultés que l'Université éprouve pour s'y adapter. Malgré des analyses pénétrantes de la situation et des remèdes qui pourraient y être apportés, l'avenir de nos institutions reste préoccupant. Car, au lieu de définir clairement les finalités de l'enseignement universitaire dans le contexte social actuel, on a tendance à se retrancher derrière des considérations générales sous le couvert d'une phraséologie souvent imprécise. Des expressions comme « démocratisation des études », « université ouverte », « autonomie des institutions universitaires », sont loin d'avoir pour tous la même signification. Peu de tentatives ont été faites pour aborder les problèmes universitaires dans leur totalité.

Il en résulte que l'Université se trouve placée devant des options apparemment contradictoires entre lesquelles on lui demande de faire un choix, en vertu d'une autonomie qu'à ce moment, et à ce moment seulement, tout le monde est d'accord pour lui reconnaître.

Henri JANNE a bien situé le problème de l'université lorsqu'il écrit : « Tout d'abord, elle tend à s'intégrer dans le système éducatif général, mais, en même temps, cherche un développement autonome. En termes institutionnels, la tension se joue entre le « contrôle public » et l'« autonomie ». En termes pédagogiques, entre la « liberté académique » et l'« enseignement socialement intégré ». En termes économiques, entre la « demande sociale » (démocratisation des études) et la « demande économique » (une certaine structure socio-professionnelle) : l'université tend à accueillir *toute* la classe d'âge concernée, mais se voue aussi à la formation d'une « élite ». En termes de mode de sélection des étudiants,

cette tension joue entre « orientation et guidance » et « sélection traditionnelle ». Pour l'admission, les deux pôles sont la « liberté d'accès » ou le « numerus clausus »... En vue de la formation professionnelle, la tension s'exerce entre « spécialisation » et « polyvalence ». Deux fonctions y luttent pour la prépondérance : l'enseignement et la recherche scientifique. Deux finalités s'opposent et se complètent en même temps : l'humanisme universel et le développement économique, la culture générale désintéressée et la formation pragmatique en fonction d'une profession ».

Ce sont quelques-unes de ces contradictions, réelles ou non, que j'essaierai d'analyser dans le présent exposé.

L'idée que l'on se fait de l'Université est très variable et a d'ailleurs évolué au fil du temps. Pendant des siècles, l'Université a dispensé son enseignement dans le but d'assurer une formation générale qui devait, en principe, promouvoir la personnalité tant des maîtres que des élèves. Elle le faisait essentiellement en transmettant un savoir bien catalogué, souvent au détriment de la recherche de connaissances nouvelles, voire même d'une analyse critique des notions considérées comme acquises. Si l'enseignement universitaire favorisait, dans certains cas, l'accès à une carrière, ce n'était pas du tout son but essentiel. Parlant de l'Université du 17^e siècle, Charles LE GOFF note que « les universités, en devenant plus des centres de formation professionnelle au service des Etats que des centres de travail intellectuel et scientifique désintéressés changeaient de rôle et de physionomie sociale. Elles devenaient moins des creusets de formation d'une intelligentsia originale qu'un centre d'apprentissage par lequel passaient les membres des catégories qui formaient l'ossature administrative et sociale des Etats modernes ».

Cette conception du rôle de l'enseignement universitaire s'est accentuée dans l'université napoléonienne et s'est maintenue jusqu'à nos jours. Bien plus, on a estimé, et beaucoup continuent à le croire, que le diplôme universitaire constitue à lui seul un droit d'accès à une profession. La situation actuelle montre que, pour un nombre de plus en plus grand d'activités, cette croyance est devenue illusoire.

Faut-il dès lors en revenir à l'Université ancienne, source d'une culture générale, où selon le mot de Raymond ARON, « les années d'études, même quand elles ne préparent à rien de particulier, préparent peut-être à l'essentiel, à une existence digne d'être vécue » ? Peut-on même estimer, dans cette optique, que l'Université préparera mieux l'homme à utiliser des loisirs qui iront en

augmentant ? — Cette conception un peu futuriste n'est pas pour demain.

Ces dernières années, nous avons vu s'accroître considérablement le nombre des diplômés universitaires parce que beaucoup ont ressenti la nécessité d'élargir leurs connaissances en vue d'améliorer leurs chances de réussite dans notre société changeante, aux exigences de plus en plus sévères.

Au cours de la vie professionnelle, il est fréquent, en effet, que les travailleurs voient leurs activités se modifier parfois radicalement. Ils doivent s'adapter à des situations ou à des développements nouveaux dans le domaine qui a été le leur jusqu'alors. On s'aperçoit que ceux qui ont reçu un enseignement supérieur, et plus particulièrement universitaire, sont mieux armés pour le faire. De fait, le taux de chômage est significativement moindre chez les diplômés universitaires qu'il ne l'est dans l'ensemble d'une population d'âge correspondant. Ces dernières années, diverses mesures sociales ont facilité l'accès aux études universitaires d'un nombre croissant de jeunes gens qui ont ainsi pu réaliser leurs aspirations.

C'est bien dans le but de se donner un maximum de chances pour leur carrière que les étudiants viennent à l'Université et celle-ci les y aide de diverses façons. Comme elle le fait traditionnellement, elle leur assure une formation professionnelle en vue d'exercer un métier bien défini. Elle leur permet aussi d'acquérir des connaissances plus diversifiées quoique de haut niveau, qui ne visent plus à les préparer à une activité professionnelle déterminée, mais bien à trouver leur voie dans un ensemble plus large de carrières. Il est probable qu'à l'avenir, cette tendance ira en s'accroissant.

Il ne faudrait pas cependant que l'enseignement universitaire se réduise à conférer une aimable culture, tellement générale qu'elle en deviendrait superficielle. Le champ des connaissances est devenu tel qu'une forme quelconque de spécialisation est nécessaire, même dans le contexte d'un enseignement universitaire de type fondamental. On pourrait ajouter avec LEPRINCE-RINGUET : « Mais non une spécialisation « jusqu'au boutiste ». Il faut l'associer à l'ouverture. La personnalité se développe et se précise dans une spécialité, mais elle risque, si cela dure trop longtemps dans la même voie, de voir son horizon se limiter. De toute façon, l'homme superficiel, qui n'a aucune connaissance profonde par l'intérieur, est comme une mouche qui zigzague et finalement ne produit que de l'agitation. Il n'est pas cultivé. A l'autre bout, le

spécialiste étroit et prolongé, le spécialiste à œillères définitives, ne l'est pas non plus, c'est manifeste ».

Comment l'image de l'Université se modifiera-t-elle au fur et à mesure de son adaptation aux exigences de la société ?

La façon dont on envisage les objectifs de l'enseignement universitaire aura une répercussion directe sur l'admission à l'Université. Si la fonction essentielle de celle-ci est d'assurer à ses élèves une formation générale destinée à accroître leurs chances de promotion sociale tout en développant leur personnalité et leur niveau culturel, il va de soi que tous ceux qui en ont la capacité intellectuelle doivent y avoir accès.

Par contre, certaines autorités politiques, même de nations démocratiques, défendent l'idée que l'accès à l'Université devrait être déterminé en fonction du marché du travail et des besoins sociaux. Dans l'abstrait, une telle attitude peut se comprendre. Etant donné que la société entière prend en charge les dépenses importantes que nécessitent les activités universitaires, il paraît normal qu'elle désire contrôler la façon dont ces activités s'exercent et s'assurer que les dépenses consenties le sont pour le bien général. Dans cette optique, une limitation de l'accès à certaines formations professionnelles est réclamée par les milieux directement intéressés. Encore faudrait-il qu'on ne fasse pas fi des aspirations individuelles et de l'égalité des chances à laquelle chacun a droit. Encore faudrait-il aussi que la communauté soit capable de définir exactement ses besoins, de les adapter rapidement à l'évolution sociale et surtout de sélectionner, sur une base équitable, les étudiants admis à ces formations professionnelles. Nous en sommes loin. Par conséquent, sur le seul plan pratique, un « *numerus clausus* » limitant l'accès à l'Université est indéfendable.

Tout changement dans la finalité de l'enseignement universitaire aura aussi des répercussions sur la composition de la population estudiantine. Une université qui donne à ses élèves la possibilité de développer pleinement leur personnalité devra s'ouvrir de plus en plus largement à ceux qui ont déjà trouvé leur insertion dans la société et qui ressentent le besoin d'étendre ou de réorienter leurs connaissances. Elle s'ouvrira aussi à ceux qui ont exercé une activité professionnelle sans posséder de diplôme universitaire et qui, au cours de leur carrière, éprouvent le désir d'aborder une formation du niveau le plus élevé ou qui ont tout simplement acquis les moyens matériels de le faire. Parce qu'ils constituent une catégorie d'étudiants particulièrement motivés, leur accès à l'Université devrait être facilité pour qu'ils trouvent

normalement leur place à côté des étudiants directement issus de l'enseignement secondaire.

A cet égard, la nouvelle loi suédoise, votée en 1977, constitue une expérience intéressante que je voudrais évoquer. Elle unifie et planifie l'ensemble de l'enseignement tertiaire et élargit considérablement les possibilités d'y accéder. Sont admissibles, entre autres, les personnes ayant plus de 25 ans et qui possèdent une expérience professionnelle d'au moins quatre ans, sans d'ailleurs que cette activité se situe nécessairement dans le domaine où l'intéressé souhaite poursuivre des études universitaires. Le système maintient cependant pour toutes les catégories de postulants une sélection à l'entrée de l'Université, tenant compte d'un nombre de places disponibles fixé par l'Etat. L'avenir dira si le système suédois fonctionnera avec la souplesse indispensable ou s'il sera soumis aux contraintes d'une centralisation excessive ou encore s'il ira vers un abaissement du niveau des études universitaires.

L'esprit dans lequel l'enseignement universitaire est conçu et le genre d'étudiants auquel il s'adresse conditionneront aussi le choix des méthodes pédagogiques à mettre en œuvre. De toute évidence, elles seront différentes selon que l'on dispense une formation à caractère général ou une formation à caractère professionnel ou encore si l'on s'adresse à des étudiants issus de l'enseignement secondaire ou à des étudiants plus âgés qui ont déjà une activité dans la société.

De plus, l'organisation des programmes ne sera pas la même pour des enseignements à finalités distinctes et destinés à des étudiants dont les objectifs ou la préparation seront variables.

Comme le fait remarquer Lord HUNTER of NEWINGTON, vice-chancelier de l'Université de Birmingham, il ne faut pas confondre les étudiants issus de l'enseignement secondaire avec ceux qui entament leurs études à l'âge de 25 ou 30 ans et encore moins avec les étudiants « sous emploi ». Comme il l'écrit: « Il faudra imaginer des combinaisons souples entre cours existants et programmes à base de recherche. Ces étudiants sont recrutés dans l'industrie ou l'administration où ils ont souvent des postes responsables: par conséquent, ils ne s'inscriront à ces cours que s'ils savent qu'ils en retireront quelque chose... ».

L'ouverture large à un nombre considérable d'étudiants peut avoir sur la vie universitaire des répercussions défavorables si les méthodes pédagogiques ne sont pas bien adaptées. Tous les pays

qui ont connu un grand afflux d'étudiants dans leurs universités peu préparées à les recevoir en ont fait l'expérience.

Ce fut particulièrement le cas là où l'instauration d'un enseignement universitaire « de masse » s'est accompagné ou a été réalisé par l'unification de tout le réseau supérieur. C'est-à-dire là où une grande partie, parfois la totalité de l'enseignement post-secondaire, a été intégrée dans une structure unique au sein de laquelle se trouvent juxtaposées des filières de nature, de durée et de niveaux très différents. Aux enseignements dispensés dans l'Université traditionnelle, se trouvent donc associés des programmes à but essentiellement professionnel qui conduisent parfois à des qualifications très disparates.

Dans certaines institutions devenues véritablement monstrueuses, on a constaté une diminution, voire une disparition complète tant des relations étudiants-enseignants que des relations entre étudiants ou entre enseignants. Il a été impossible d'y organiser, à côté des cours ex cathedra, les enseignements pratiques indispensables. Le pourcentage très élevé des échecs pose de façon particulièrement aiguë le problème de l'avenir réservé aux étudiants massivement rejetés.

Est-il possible à l'Université de mener de front ces missions qui, à beaucoup d'égards, paraissent contradictoires ? Peut-elle à la fois conférer une formation générale de haute valeur scientifique, assurer l'apprentissage des spécialités multiples qui s'y greffent et enfin conduire à une formation de caractère plus directement professionnel ? Peut-elle surtout le faire en conservant à son enseignement le niveau élevé qui doit être le sien ? Faute de satisfaire à cette exigence, elle faillirait à sa mission qui n'est pas d'adapter son enseignement au plus grand nombre, mais à tous ceux qui en ont les capacités intellectuelles.

Les différentes conceptions de l'enseignement universitaire que je viens d'analyser succinctement ne sont pas inconciliables. Bien plus, il est nécessaire que l'Université se prépare à remplir simultanément des missions diverses.

Si, dans certains pays, on réserve les formations professionnelles, par exemple en sciences médicales ou techniques, à de grandes écoles qui sont indépendantes des universités et relèvent même d'autorités gouvernementales autres que l'Éducation Nationale, cette position est peu réaliste en ce qui nous concerne. Il est évident que nos universités continueront à préparer des étudiants à l'exercice de professions définies. Toute autre attitude

conduirait à une dispersion des moyens et entraînerait des dépenses qui seraient rapidement insupportables. De plus, on imagine difficilement que certaines facultés soient séparées de l'ensemble de l'Université, car elles seraient réduites à vivre en vase clos, sans contacts avec les autres disciplines. Or, ces contacts donnent précisément leur vrai sens à la pluridisciplinarité que tout le monde souhaite promouvoir au sein des universités et qui est la condition nécessaire pour assurer à tous nos étudiants, y compris ceux qui se préparent à une activité professionnelle bien définie, la formation la plus étendue.

Dès lors, comment concevoir cette formation professionnelle ? — Ici encore les tendances contradictoires se manifestent. Ces diplômés, comme tous nos diplômés universitaires, auront au cours de leur vie active à s'adapter à des situations rapidement changeantes. Certes, à la fin de leurs études, ils doivent posséder les notions qui leur seront immédiatement nécessaires à l'exercice de leur profession. Mais ils doivent aussi être en mesure d'assimiler les connaissances nouvelles qui leur seront indispensables à l'avenir pour assumer leurs responsabilités. On a dit que l'enseignement universitaire doit d'abord apprendre à apprendre. Cela vaut aussi pour l'acquisition d'une formation professionnelle et cela implique que tous les diplômés universitaires, quelle que soit la finalité de leurs études, aient reçu une formation de base suffisamment large pour que viennent s'y greffer aisément des acquis nouveaux.

Il faut donc se garder d'une spécialisation excessive et trop précocce qui se ferait au détriment de la formation générale. Ceci n'exclut pas qu'au cours de ses études de 2^e cycle déjà, l'étudiant doive suivre des cours à option spécialisés en vue d'approfondir un domaine de son choix. Ces cours, tout en l'orientant vers un type d'activité plus précise, lui apprendront comment appliquer ses connaissances générales à des situations plus concrètes.

Pourtant cette façon de voir n'est pas sans susciter des réticences, tant chez les étudiants que dans certains milieux professionnels. On nous reproche parfois de ne pas former des diplômés immédiatement disponibles pour l'exécution de tâches très spécialisées. Une telle attitude peut se comprendre en période de crise économique où les uns souhaitent se donner le maximum de chances de trouver un emploi et les autres de recruter une main-d'œuvre immédiatement rentable. Adopter cette politique serait peut-être défendable à court terme au vu des circonstances actuelles; mais à long terme, nous risquerions d'aggraver les difficultés que nos diplômés rencontreront demain pour s'adapter à

l'évolution sociale. Tenant compte du temps nécessaire pour concevoir et mettre en application une vraie politique universitaire, c'est évidemment à long terme que nous devons réfléchir.

On voit qu'il n'y a pas d'opposition fondamentale entre les différentes finalités de l'enseignement que l'Université dispensera. C'est la façon de l'organiser qui variera en fonction des buts poursuivis et des catégories d'étudiants auxquelles il s'adresse. Si, à l'avenir, les universités voient leurs activités d'enseignement se diversifier plus encore qu'aujourd'hui, il leur faudra faire preuve de beaucoup de souplesse et accroître leur capacité d'adaptation. Cela signifie qu'elles doivent disposer de la plus large liberté pour modifier leurs programmes et, en fonction des besoins de la société, en créer de nouveaux. Or, au moment où tout le monde incite les institutions universitaires à innover le plus possible, elles sont régulièrement en butte à des tentatives visant à limiter la relative liberté dont elles jouissent et à contrôler leurs programmes de façon plus rigide. Ce n'est pas en imposant de nouvelles contraintes à la collation des grades académiques que l'on augmentera l'efficacité des universités ni qu'on réduira leur coût. Au contraire, la possibilité qu'elles ont d'instaurer des cycles d'études nouveaux devrait être encouragée. Récemment, la Conférence des Recteurs francophones a soumis au Ministre de l'Éducation Nationale un projet tendant à assouplir encore les dispositions légales qui régissent actuellement la collation des grades académiques.

On nous reproche de ne nous adapter que tardivement à l'évolution du monde où nous vivons. Mais la situation sera bien pire si, à la lenteur et au conservatisme des universités, viennent s'ajouter la lenteur et le conservatisme des rouages bureaucratiques.

J'ai dit que l'augmentation considérable du nombre des étudiants et surtout l'évolution vers un enseignement de masse dans une institution unique risquent d'avoir des répercussions négatives sur cette institution. Un danger des plus redoutables serait une atteinte à l'activité scientifique. C'est une notion généralement admise que l'enseignement universitaire, si l'on veut lui conserver sa spécificité, doit rester étroitement lié à la recherche. L'année passée, à cette même tribune, j'ai essayé de développer les raisons d'une telle façon de voir.

Or, on constate que l'instauration d'un enseignement de masse a eu cette influence néfaste dans certains pays. A ce propos, Francisco GONZALES GARCIA, recteur de l'Université de Sé-

ville, écrit: «L'Université de masse a aussi alourdi la tâche des enseignants tout en provoquant un renforcement rapide du corps professoral. Mais la formation d'un enseignant ne se faisant pas du jour au lendemain, la qualité de l'instruction a baissé dans bien des cas. Ces deux facteurs — l'augmentation de la charge d'enseignement aggravée par une formation et un recrutement défectueux — ont certes eu des conséquences néfastes sur le développement et la qualité de la recherche... Par ailleurs, d'autres éléments ont nui à la recherche universitaire, à savoir: l'incorporation dans les Universités de centres et de filières d'études qui n'y étaient pas rattachés — étudiants, hommes de métiers et institutions ne désirent-ils pas tous un blason universitaire?»

Dans une étude sur la réforme de l'enseignement tertiaire en Suède qui, je le rappelle, va dans le sens d'une unification de tout l'enseignement supérieur tout en maintenant une restriction à l'admission, SANDGREN écrit: «La loi actuelle sur l'enseignement supérieur stipule que l'enseignement doit toujours reposer sur des connaissances scientifiques. Ceci ne signifie pas que chaque enseignant doit faire de la recherche. En fait, parmi les différentes catégories d'enseignants qui sont employés à titre permanent dans l'enseignement supérieur, cette règle ne vaut que pour les professeurs en titre. Tous les professeurs ont donc pour principale tâche de faire de la recherche, encore qu'ils aient également souvent à assurer un minimum d'heures d'enseignement par année universitaire. Les professeurs enseignent le plus souvent aux étudiants qui suivent des études universitaires supérieures ... Les autres enseignants, par exemple les assistants, ont pour fonction principale d'enseigner!». Une telle conception ne laisse pas d'être inquiétante car, si elle ne va pas dans le sens d'une migration de la recherche hors de l'Université, elle permet de douter de la place que l'activité scientifique originale tient encore aux différents niveaux de l'enseignement universitaire.

La formation d'un enseignant universitaire, qu'il enseigne aux 1^{er}, 2^e ou 3^e cycles, repose tout autant que la formation des chercheurs sur l'acquisition d'une méthodologie scientifique et exige la participation à une activité de recherche personnelle. Réduire cette activité va à l'encontre de la conception même de l'enseignement universitaire qui a mission de donner à ses étudiants les connaissances scientifiques les plus actuelles, tout en les plaçant dans un contexte général et en les soumettant à une analyse critique. Pour s'initier à une telle analyse, est-il, pour l'enseignant universitaire, meilleure école que la recherche scientifique elle-même? Quelle que soit l'évolution future, le maintien d'une re-

cherche scientifique solide est le principal garant de la qualité de notre enseignement.

Il serait d'ailleurs paradoxal de voir les Universités placées dans des conditions telles que la recherche y devienne difficile au point de perdre toute signification, au moment même où l'on insiste sur l'importance que revêt cette recherche pour le progrès social et économique.

Comme je l'ai dit, il va de soi que l'Université doit être ouverte à tous ceux qui ont les capacités intellectuelles requises, indépendamment de toute considération sociale, économique ou philosophique. Mais si elle veut conserver le niveau de son enseignement, elle devra sélectionner de la façon la plus équitable ceux qui sont aptes à le suivre. Dans les conditions de notre système d'éducation, l'Université est amenée à faire elle-même cette sélection. Ouverture large et sélection à l'Université impliquent un certain pourcentage d'échecs pour les étudiants qui ne trouvent pas immédiatement leur véritable voie. Afin de leur conserver le bénéfice des efforts qu'ils ont consentis, ces étudiants devraient avoir accès plus aisément à une forme d'enseignement supérieur à finalité plus immédiatement professionnelle. Se voyant valoriser ce qu'ils ont acquis, ils pourraient s'orienter alors facilement vers un enseignement supérieur de type long ou court. Dans cette optique, on se demande parfois si des cycles courts ne devraient pas être créés au sein de l'Université elle-même. Je persiste à croire que celle-ci peut difficilement organiser de tels enseignements sans aller vers une dispersion dont j'ai évoqué les dangers.

Pour la majorité des orientations d'études, il est illusoire de croire qu'un seul et même enseignement puisse correspondre à la fois à un type court de caractère professionnel et à un enseignement de premier cycle universitaire. Par contre, le passage de l'un à l'autre doit être rendu aussi aisé que possible, mais le plus souvent il nécessitera un ajustement de programme en fonction des finalités propres à chaque type d'enseignement. A fortiori doit-il être possible de passer facilement de l'enseignement universitaire à l'enseignement supérieur de type long et vice versa. C'est vers une meilleure structuration de tout l'enseignement supérieur que doivent tendre nos efforts. Ainsi, plutôt qu'une « université de masse », nous pourrions créer un véritable « enseignement supérieur de masse » au sein duquel chaque institution pourra répondre à des objectifs bien définis.

Cela est possible :

- en maintenant le niveau de l'enseignement tout en mettant l'ac-

cent sur la formation de base et la « polyvalence » des candidatures;

- en laissant une large liberté à l'Université pour organiser ses programmes et créer des grades nouveaux;
- en favorisant la recherche scientifique qui garantit la formation des enseignants et partant la valeur de l'enseignement universitaire;
- en structurant l'ensemble du réseau d'enseignement supérieur;
- en permettant une plus grande mobilité de tous les élèves de ce réseau.

Ces considérations ne sont pas neuves. Elles se trouvent parmi les conclusions du rapport que les recteurs WELSCH et TROIS-FONTAINES ont consacré aux problèmes universitaires. Dans cet exposé, j'ai essayé de montrer de façon certes superficielle, combien ces problèmes sont imbriqués les uns dans les autres et nécessitent donc une étude et une solution globales.

Comme le dit Konrad LORENZ, parlant d'un ensemble dont les éléments ont entre eux des relations causales réciproques: « Les éléments d'un ensemble ne se laissent comprendre que simultanément ou pas du tout ».

Pour régler les problèmes de l'enseignement universitaire dans leur ensemble et non par des solutions partielles prises indépendamment les unes des autres, les recteurs WELSCH et TROIS-FONTAINES ont suggéré la création d'un organe restreint, composé de représentants des institutions francophones et de l'Etat. Les institutions universitaires néerlandophones ont obtenu la mise en place d'un Conseil interuniversitaire. Les recteurs des Universités francophones ont fait des propositions qui vont dans le même sens et qui, pour des raisons fortuites, n'ont pu être concrétisées.

Et pourtant, il est urgent de créer un Conseil interuniversitaire francophone qui aurait pour objectif de définir et de mettre en œuvre une véritable « action » universitaire à moyen et à long terme. Cet objectif ne peut être atteint qu'en instaurant une coordination et en créant les conditions d'une réelle collaboration entre les institutions universitaires. A l'avenir, celles-ci ne pourront plus poursuivre simultanément les mêmes objectifs dans tous les domaines du savoir.

Une répartition des tâches sera de plus en plus nécessaire et devra se faire de commun accord au sein d'un Conseil composé de telle sorte que les universités puissent y assumer leur pleine responsabilité. C'est le seul moyen d'en assurer l'efficacité.

Mesdames, Messieurs,

Messieurs A. CALVAER, J. DUCHESNE, C. EK, A. PI-RARD, J.-M. CHANTRAINE, R. GROSJEAN, Madame HAL-LEY-CRAHAY, Messieurs D. DELVAUX, Y. DES MAREZ, H. DUPUIS et Mademoiselle RASKIN quittent le Conseil d'administration.

Qu'il me soit permis, au nom de ce Conseil et de l'Université, de les remercier très vivement pour leur participation active aux travaux du Conseil, l'intérêt qu'ils ont marqué pour tous les problèmes que nous avons eu à examiner et l'attention avec laquelle ils les ont étudiés.

C'est avec la certitude de retrouver ces mêmes qualités chez les nouveaux administrateurs élus que j'adresse mes vœux de bienvenue à Messieurs J. DENDAL, G. DISTER, J. ENGLEBERT, J. SPORCK, Madame BAWIN-LEGROS, Messieurs J. SENTERRE, C. HEYNEN, Y. BEGUIN, J.-P. DELSEMME, V. GERMAY et B. GUILLAUME.

Je me dois également d'adresser mes remerciements pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée à Monsieur le Professeur M. MIGOTTE qui a assumé durant l'année écoulée les fonctions de secrétaire académique.

Au nom de l'Université, j'exprime ma gratitude aux représentants des corps diplomatiques et consulaires, aux hautes autorités militaires, judiciaires, civiles, politiques et religieuses, Messieurs les Recteurs et représentants des institutions de haut enseignement et de recherche et tous ceux que je voudrais mais ne peux citer car ils sont trop nombreux de nous avoir fait l'honneur d'assister à cette séance. Leur présence nous est précieuse puisqu'elle témoigne de la sollicitude qu'ils veulent bien manifester à notre Maison.

Je remercie également Messieurs les représentants de la presse qui, selon leur habitude, rendront compte excellemment du déroulement de la manifestation.

J'exprime enfin ma vive gratitude à Messieurs les Professeurs STASSEN et BOURS, ordonnateurs de cette cérémonie, et à leurs collaborateurs pour un concours hautement apprécié.

Je déclare ouverte l'année académique 1979/1980.

Vive le Roi!